
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 13 décembre 2016 L'an deux mille seize et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 décembre 2016, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 11	<u>Sont présents:</u> Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Huguette MONESTIER, Robert ESCAPOULADE, Christine BOY, Magali CLAMAGIRAND, Yoann BERGOUNIOUX, Yvelise PAGANEL, Angelique LAFON, Pascal RICHARD
<u>Votants:</u> 11	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Jean-Jacques DELBERT

1) Objet: TRANSFERT COMPETENCE du SPANC au SYMICTOM - DE 2016 021

Vu que le Parc naturel régional des Causses du Quercy ne pourra plus exercer la compétence assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2017 qui revient de fait à la Commune,

Vu la dissolution du Spanc du Parc naturel régional des Causses du Quercy au 31 décembre 2016,

Vu que le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Symictom) exerce déjà cette compétence et est prêt à assurer le service sur de nouvelles communes,

Vu la nécessité pour la Commune de SENIERGUES de pouvoir assurer la continuité du service auprès de ses administrés,

Le Maire propose au Conseil Municipal de transférer la compétence assainissement non collectif au Symictom, à compter du 1^{er} janvier 2017, de manière à assurer l'ensemble du service de conseil et de contrôle des installations existantes ou neuves sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces pour la mise en œuvre de ce transfert.

2) Objet: VIREMENT DE CREDITS AU CHAPITRE 16 - DE 2016 022

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y lieu d'affecter des crédits au chapitre 16 pour payer les dernières échéances d'emprunt d'un montant de 200 € et donc ouvrir des crédits supplémentaires au compte 1641 en dépenses d'investissement à prélever sur le compte 2313 opération 98.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce virement de crédit et charge Monsieur le Maire du suivi

3) Objet: VIREMENT DE CREDIT CHAPITRE 65 - DE 2016 023

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit du chapitre 11 compte 615221 vers le chapitre 65 compte 6531 d'un montant de 3 000 € pour pouvoir payer les indemnités et salaires du mois de décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce virement de crédit et charge Monsieur le Maire du suivi

4) Objet: RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 : NOMINATION ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR - DE 2016 024

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal que Madame Nadia RICHARD est proposée pour effectuer le recensement de la population 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui prendra effet en 2017

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur Madame Nadia RICHARD comme suit :

- 2 € 00 par formulaire « bulletin individuel » rempli
- 1 € 50 par formulaire « feuille de logement » rempli
- 20 € 00 par demi journée de formation

Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2017, au chapitre 12, article 6413 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

5) Objet: RESTITUTION CAUTION DEPART LOCATAIRES LOUBET/MONESTIER - DE 2016 025

Monsieur Le maire fait part au Conseil Municipal de l'état des lieux effectué le 31 octobre 2016 suite au départ des locataires Mademoiselle Stéphanie MONESTIER et Emmanuelle LOUBET.

Au vu de l'état général satisfaisant des locaux et de la partie extérieure, il y a lieu des restituer la totalité de la caution du montant déposé, soit un montant de trois cent vingt euros à Mademoiselle Stéphanie MONESTIER et Emmanuelle LOUBET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au remboursement de la caution.

6) Objet: MODIFICATION TRACE G.R. 46 - DE 2016 026

Suite aux démarches effectuées par LOT tourisme, l'intercommunalité du Causse de Labastide-Murat et le Comité départemental des chemins de randonnées, visant à réduire la partie goudronnée empruntée par les randonneurs, Monsieur Le Maire propose de suivre les recommandations proposées par les différents organismes qui demandent la modification du tracé et d'accorder le passage du GR 46 par le chemin rural de Gauda à Rassiol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette modification

7) Objet: DEMANDE DE SUBVENTION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - EXERCICE 2017 - DE 2016_027

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des projets retenus pour les travaux de l'aménagement de l'espace public afin de restructurer un mur en bordure de trottoir public et mise en sécurité des piétons, à savoir :

- Devis de l'entreprise NOUAILLES
° restructuration du mur en pierres 1460 € H.T.

Il précise qu'une subvention au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - Exercice 2017, peut être sollicitée à hauteur de 25 %.

Le plan de financement serait le suivant :

- Dépenses	1460 € 00 H.T.	TVA non applicable	
- Recettes	° Subvention DETR sollicitée à 25 % du HT		365 € 00
	° Fonds libres		1095 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et charge Monsieur le Maire du suivi.

8 - QUESTIONS DIVERSES :

- Concernant la grippe aviaire, Monsieur le Maire précise que toutes les personnes concernées sont informées des précautions à prendre.
- Monsieur le Maire rappelle que les finitions des travaux dans le bourg près du logement communal seront faites par l'entreprise GANIL.
- Monsieur le Maire faire part de la décision du Tribunal Administratif, qui suspend l'arrêté de jumelage entre la communauté de commune du Causse de Labastide Murat et celle de Gourdon.

9 - TOUR DE TABLE :

Robert Escapoulade signale que les fontaines de Rassiol et de Crozes devraient être nettoyées.

Huguette Monestier précise :

- Qu'il y aura une réunion à venir du SMICTOM à Rampoux.
- Que suite à une réunion à la Roseraie, un problème de nourriture a été soulevé.

Yoann Bergounioux informe qu'il y aura des travaux sur le Céou et un nouveau technicien rivière.

Pascal Richard fait part de la réception des travaux sur la place avec des fissures sur le trottoir à reprendre.

Michel Mespoulet a été remercié par le conseil municipal pour son passage sur le parking du cimetière avec la casseuse à cailloux.

Yvelise Paganel précise que la SAUR souhaite être prévenu assez tôt de nos projets communaux.

Angélique Lafon informe :

- Que le multi accueil ouvre le mercredi toute la journée à partir de janvier 2017.
- Que le RAM à Labastide Murat le mercredi matin sera déplacé dans la salle de musique, rue Fortunière, et non à l'école.
- Que la crèche et l'ALSH ont un souci de lieu et de travaux. Un pôle commun neuf sur Labastide Murat est en réflexion.

Magali Clamagirand précise :

- Que des travaux extérieurs sont à venir à la maison de santé, pour un montant de 80 000 €, dont aides financières à hauteur de 55 à 60 %.
- Que la maison de santé va bientôt recevoir le SCOP, appareil d'urgences.
- Qu'il y aura des cours de gym douce et aquagym supplémentaires en janvier et février.

Christine Boy fait part des problèmes de voisinage (chiens) de la locataire de la maison communale, Marina.

Monsieur le Maire précise que les vœux seront présentés le dimanche 8 janvier à 15h au foyer rural.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit.